



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Séance du lundi 6 juillet 2026

DELIBERATION N°87/2026

FINANCES – REGLEMENT ET TARIFS DE LA SALLE RABELAIS

L'an deux Mil vingt-six, le 6 juillet, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur David LE BORGNE, Maire, après avoir été convoqué le 30 juin 2026 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h37

Membres en exercices : 29

Présent(e)s : 23

Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 5

Absent(e)s : 1

Votants : 28

Présent.e.s (23) : M. LE BORGNE David, Mme BOUTEILLER Anne, M. TONNELIER Jean-Yves, Mme JOALLAND Dina, M. BOLZER Théo, M. RABEAU Olivier, Mme DAGORNE Jacqueline, M. BLOUIN Damien, Mme MAUTALENT Marie, M. DANGÉ Roger, Mme HÉLIN Alexane, M. CORDEIRO Dominique, Mme STRALKOWSKI Béatrice, Mme SUHARD Jocelyne, M. ROUAULT Eric, M. GIRAUD Paul, M. PLOTEAU Fabrice, Mme LEDUC Nolwenn, M. ROGIER-GUILLEROT Matthieu, Mme POULAIN Florence, M. ALLAIN Jérôme, M. DESPAS Jean-Pierre, M. LESBEC Patrick.

Absent.e.s ou excusé.e.s avec pouvoirs (5) :

M. ROLLAND Sébastien donne pouvoir à M. TONNELIER Jean-Yves

Mme LE MOINE Nathalie donne pouvoir à M. GIRAUD Paul

Mme BONNET Catherine donne pouvoir à M. ROGIER-GUILLEROT Matthieu

Mme BENTZ Nathalie donne pouvoir à Mme POULAIN Florence

Mme RUBAUD Karine donne pouvoir à M. LE BORGNE David

Absent.e.s (1) : M. BENDARRAZ Fathi

Secrétaire de séance : M. BLOUIN Damien

La séance est levée à 20h08

N°87/2026 (7.10) : Finances – Règlement et tarifs de la salle Rabelais**Rapporteur : M. Bolzer**

Une modification du règlement de la salle Rabelais est proposée afin de permettre la mise à disposition de la salle aux particuliers chartrains.

Le règlement modifié est présenté en **annexe 1**.

Il est proposé de mettre à disposition la salle Rabelais selon la grille tarifaire suivante :

Salle Rabelais (200 m²)	tarif horaire mise à disposition de la salle sans cuisine (minimum 4 heures)	Forfait journée de la salle sans cuisine (du lundi au jeudi, de 8h à 1h ; vendredi de 8h à 3h)	forfait weekend : (samedi 8h à 3h et dimanche 8h à 22h)	forfait cuisine	forfait vaisselle par lot de 50 couverts
Associations chartraines, établissements scolaires chartrains	gratuit	gratuit	gratuit	62 €	35 €
Entreprises, organismes chartrains,	31 €	208 €	729 €		
Associations, entreprises, organismes non chartrains	40 €	277 €	911 €		
Particuliers chartrains	25 €	175 €	729 € inclus forfait cuisine		
Mise à disposition intégrée dans le coût de réservation du Pôle Sud	Gratuité				

- un **acompte de 30%** du montant de la location sera demandé à la réservation ;
- le remplacement de la vaisselle cassée ou disparue sera facturée **2,50 €** pièce ;
- l'intervention de personnel communal pour réparer et/ou ménage sera facturé **42 € / heure** ;
- des pénalités pour non-respect du règlement entraînant des frais pour l'exploitant seront facturés à la hauteur d'un forfait de **630 €** ou du coût réel quand les frais réels sont supérieurs au forfait.

Ceci exposé,

Vu le règlement modifié et les conditions d'utilisation de la salle Rabelais présenté en **annexe 1**,

Vu l'avis favorable de la Commission animation réunie le 22 juin 2026.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité (7 abstentions des membres du groupe Chartres citoyenne) :

- **Approuve la modification du règlement de la salle Rabelais ;**
- **Approuve les tarifs de mise à disposition aux particuliers.**

Pour extrait conforme

Le Maire



David LE BORGNE

Le Secrétaire

Damien BLOUIN